MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 octobre 2025

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 7 octobre 2025 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 30 septembre 2025.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00 minutes.

Etaient présents : M. Jean-Luc HOLLER, Adjoint, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Sylvie VOGT, Aurélie LERCH ;
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Fabrice JEGGY, Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Geoffrey RIBER donne procuration à Geoffrey HANSER
Christelle LANG donne procuration à Françoise BOOG,
Rachel BRUDER donne procuration à Cécile GUTLEBEN,

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercices 2020-2025
5. Adhésion à la convention de participation au risque Santé
6. ONF – Etat de prévision des coupes 2025 (Annexe 1)
7. Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de Meyenheim à Sundhoffen, Rive gauche, pour la commune de Meyenheim et le syndicat mixte de L'Ill
8. Demande de subvention Championnat national Terre de Laser run 2025 (RMT)
9. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude
10. Demande de subvention Amicale de la Gaule
11. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activités 2024 et compte financier unique 2024
12. Permis de construire
13. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025 n'appelle pas d'observations et est approuvé.
Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Aurélie LERCH en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :
- la parcelle section 28 n° 232/23 sise 3A rue de l'aérodrome d'une surface totale de 5 ares 81,
- la parcelle section 38 n° 182/88 sise 12 rue des jardins d'une surface totale de 8 ares 93,
- la parcelle section 28 n° 15B sise 10 impasse des fleurs d'une surface totale de 5 ares 35,

4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercices 2015-2019

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a institué, par délibération en date du 31 mars 2015, un dispositif de fonds de concours permettant d'attribuer à ses communes membres, une aide financière visant à soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
Par délibération du 26 mars 2019, le conseil de Communauté a décidé de fixer le montant à 250 000 € annuellement, et en date du 28 mars 2024 à 280 000 €.

Au titre des exercices 2020 à 2025, il est proposé de solliciter le versement du fonds de concours d'un montant de 160 642 € pour le projet de construction de la nouvelle école.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :
- de solliciter l'attribution et le versement d'un fonds de concours de 160 646,56 € € à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, correspondant aux exercices 2020 à 2025 pour financer la construction de la nouvelle école,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

5. Adhésion à la convention de participation au risque Santé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la mutualité ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 6 juillet 2022 portant choix du prestataire retenu pour la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en frais de santé ;
Vu la convention de participation risque « santé » signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et Mutest/MNT en date du 29 août 2022 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24/09/2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'adhérer à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, à compter du 01/01/2026. Cette convention prend fin le 31 décembre 2028 avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.
- de fixer le montant de la participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15 € par mois, à compter du 01/01/2026.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

6. ONF : Etat de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance du tableau de programmation des coupes 2025.
Après délibération, le Conseil Municipal décide :
- D'approuver le tableau de programmation des coupes 2025 pour un montant prévisionnel de recettes hors taxes de 9 200 € pour un volume de 350 m3
- D'autoriser le Maire à signer le tableau de programmation des coupes 2025

7. Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de Meyenheim à Sundhoffen, Rive gauche, pour la commune de Meyenheim et le syndicat mixte de L'Ill

Des modifications réglementaires, impose au syndicat mixte de l'Ill de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune de Meyenheim, le syndicat mixte de l'Ill et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint. La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA. La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve cette convention et autorise Madame Le Maire à la signer,
- désigne M. GEILLER Philippe en qualité de personne référente.

8. Demande de subvention Championnat national Terre de Laser run 2025 (RMT)

Madame le Maire soumet la demande de la cellule sport du Régiment de Marche du Tchad au sujet de l'organisation les 15 et 16 octobre 2025 du 1er Championnat National terre de laser run organisé par l'Armée de Terre.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 350 € pour le Championnat National terre de laser run organisé par l'Armée de Terre.
Les crédits sont inscrits au Budget 2025

9. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Meyenheim tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

10. Demande de subvention Amicale de la Gaule

L'Amicale de la Gaule sollicite une subvention pour des travaux d'entretien de leurs locaux réalisés en propre régie.
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 350 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

11. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activités 2024 et compte financier unique 2024

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités et du compte financier unique 2024 du Syndicat Territoire d'Energie Alsace, présenté par Mme Laurence MASSON, Adjointe.
Les documents sont consultables en Mairie ou sur le site du Syndicat : te.alsace

12. Permis de construire

Le Conseil municipal a pris connaissance du permis de construire pour la construction d'une maison individuelle avec garage accolé, sise au 12 rue des jardins, déposé par M. et Mme ROTTURA Santo.

13. Divers

Lors du Conseil communautaire du Centre Haut-Rhin du 25 septembre 2025 les délégués ont décidé :
- l'acquisition du site Comafranc de Réguisheim pour un montant de 350 000 €, dont une partie sera revendue à la Commune de Réguisheim qui souhaite y installer ses ateliers municipaux et une nouvelle caserne pour les pompiers, le reste de l'emprise foncière sera destiné à une nouvelle activité économique,
- de voter des décisions budgétaires modificatives pour actualiser les crédits des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée (3 940 000 €), le rachat du site Comafranc (350 000 €) et le solde des frais d'archéologie dans la ZAID (900 000 €),
- la prise en charge à hauteur de 50% par la 3CHR du montant dû par les communes au titre de la participation au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2025,
- de verser une subvention de 5000 € à l'amicale du personnel,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 275 € à la SCEA des XII Moulins de Munwiller pour l'achat d'un canon d'irrigation « intelligent » et d'un caisson insonorisant,
- d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale de l'exploitation de la gravière de Munchhouse par la Société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin,
- d'émettre un avis favorable au plan mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération,
- d'acquérir dans la ZA de Meyenheim la parcelle n° 159/84 appartenant à Mme Kopp Sylvia d'une superficie de 53,94 ares pour un montant de 48 546 € HT et la parcelle n° 162/85 appartenant à Mme Meyer Monique d'une superficie de 76,89 ares pour un montant de 69 201 € HT,
- d'autoriser le Président à signer le contrat relatif à l'appel à projet pour l'optimisation des collectes des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique,
- de valider le principe d'organisation générale du la tournée des « Pères Noël à motos » du 06 décembre 2025 ainsi que le budget d'un montant de 2 674 €,
- de verser une subvention de 1 000 € à M. Youcef Imaouel d'Ensisheim dans le cadre du programme pour l'habitat privé,
- d'approuver la campagne de dépistage en dermatologie par un Médicobus sur le territoire du Centre Haut-Rhin pour un montant de 7428 € pour deux journées de consultation,
- d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant de 99 541,24 € à la commune d'Oberentzen pour la construction de la nouvelle école,
- de se prononcer favorablement sur le principe d'une procédure de Délégation de Service Public en vue du choix du ou des futurs gestionnaires des crèches, du relais petite enfance et des périscolaires pour le période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031,
- d'approuver l'avenant n°7 du contrat de gestion et fonctionnement des périscolaires de d'Ensisheim et Réguisheim/Meyenheim, suite à l'augmentation de 88 à 110 enfants accueillis sur les sites de Réguisheim/Meyenheim pour un montant de 26 802 €,

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin au groupement de commandes pour des prestations de géomètre,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant l'extension du périscolaire de l'école Jean Rasser à Ensisheim fixant la clé de répartition des dépenses à 26,53% pour le Centre Haut-Rhin et 73,47% pour la Ville d'Ensisheim (coût prévisionnel de 7 802 761,28 € HT études et travaux),
- d'approuver le tableau des effectifs et des emplois en lieu et place des postes/grades existants à compter du 1er octobre 2025,
- de prendre acte des rapports d'activités 2024 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences :
- pour l'attribution de marchés de travaux et d'avenant pour le compte des travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée des communes,
- pour l'achat de bacs de collecte de déchets et de composteurs,
- pour des prestations de travaux de signalisation et de travaux d'entretien des zones d'activités,
- pour une étude de faisabilité technico-économique relative au déploiement de panneaux photovoltaïques à l'échelle du Centre Haut-Rhin.

La séance est clôturée à 20 h 55.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 7 octobre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin – Exercices 2020-2025
5. Adhésion à la convention de participation au risque Santé
6. ONF – Etat de prévision des coupes 2025 (Annexe 1)
7. Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de Meyenheim à Sundhoffen, Rive gauche, pour la commune de Meyenheim et le syndicat mixte de L'Ill
8. Demande de subvention Championnat national Terre de Laser run 2025 (RMT)
9. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude
10. Demande de subvention Amicale de la Gaule
11. Territoire d'Energie Alsace : Rapport d'activités 2024 et compte financier unique 2024
12. Permis de construire
13. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale	Donne procuration à Françoise BOOG	
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale	Donne procuration à Cécile GUTLEBEN	
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Donne procuration à Geoffrey HANSER	
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale		